



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds d'actions d'infrastructures
Letko Brosseau Infrastructure Equity Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022
(en dollars canadiens)



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	1
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	9

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de
LETKO BROUSSEAU FONDS D' ACTIONS D'INFRASTRUCTURES
LETKO BROUSSEAU INFRASTRUCTURE EQUITY FUND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LETKO BROUSSEAU FONDS D' ACTIONS D'INFRASTRUCTURES / LETKO BROUSSEAU INFRASTRUCTURE EQUITY FUND** (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gérant du Fonds et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gérant du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gérant du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gérant du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gérant du Fonds, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gérant du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



	2023 \$	2022 \$
Actif courant		
Encaisse	41 023	28 003
Placements	14 609 333	12 749 830
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	49 801	47 817
	14 700 157	12 825 650
Passif courant		
Charges à payer	15 335	13 815
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	14 684 822	12 811 835

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)	1 387 818	1 342 848
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 7)	10,5812 \$	9,5408 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur

Peter Letko, administrateur



	2023 \$	2022 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	12 811 835	11 699 485
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 071 238	(140 316)
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	-	1 300 000
Réinvestissement des distributions	650 510	985 296
Rachat	(198 251)	(47 334)
	452 259	2 237 962
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 7)		
Revenu net de placements	(638 047)	(703 217)
Gain net réalisé à la vente de placements	(12 463)	(282 079)
	(650 510)	(985 296)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	14 684 822	12 811 835



	2023 \$	2022 \$
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	22 252	5 964
Revenus de dividendes	724 092	683 496
Revenus nets de prêts de titres (note 10)	2 002	1 548
Gain (perte) de change sur encaisse	1 045	1 197
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	12 321	291 143
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	1 421 397	(1 031 219)
	2 183 109	(47 871)
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 11)	8 604	8 762
Honoraires professionnels	14 926	11 873
Droits de dépôt	19	326
Retenues d'impôts	84 741	61 294
Coûts de transactions de portefeuille	3 581	10 190
	111 871	92 445
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 071 238	(140 316)
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 4)	1,5140	(0,1103)



	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 071 238	(140 316)
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur encaisse	(1 045)	(1 197)
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	(12 321)	(291 143)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(1 421 397)	1 031 219
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	3 397 931	5 512 989
Achats de placements	(3 822 311)	(7 393 911)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(1 984)	1 609
Charges à payer	1 520	4 205
	211 631	(1 276 545)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	-	1 300 000
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(198 251)	(47 334)
	(198 251)	1 252 666
Variation de l'encaisse	13 380	(23 879)
Encaisse au début de l'exercice	28 003	47 699
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises	(360)	4 183
Encaisse à la fin de l'exercice	41 023	28 003
Informations additionnelles		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Intérêts reçus	22 398 \$	5 859 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	637 244 \$	623 951 \$



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation			
Énergie			
Koninklijke Vopak	8 325	406 451	369 122
Pembina Pipeline Corporation	5 425	212 746	247 489
Reliance Industries	7 175	546 796	591 310
		1 165 993	1 207 921
Produits industriels			
FedEx Corporation	1 100	260 011	366 923
Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide	7 000	480 211	558 344
Globaltrans Investment	11 350	99 811	-
Grupo Aeroportuario del Centro Norte S.A.B. de C.V.	45 900	375 090	642 460
Sinotrans	524 000	255 440	289 349
		1 470 563	1 857 076
Consommation courante			
First Pacific	1 114 225	491 745	585 162
Soins de santé			
Tenet Healthcare Corporation	4 075	290 422	406 060
Immobilier			
Concentradora Fibra Danhos S.A. de C.V.	336 200	449 164	548 693
Macerich Company	32 150	592 441	654 124
		1 041 605	1 202 817
Services de communication			
AT&T	29 650	858 218	656 039
BCE	2 675	167 213	139 555
Comcast Corporation	10 750	696 755	621 572
Rogers Communications	10 525	655 201	652 866
Telefonica	65 650	363 089	337 942
Telus Corporation	5 200	145 981	122 616
Verizon Communications	12 575	795 483	625 119
Vodafone Group	221 350	424 310	255 098
		4 106 250	3 410 807
Services à la collectivité			
AltaGas	8 375	217 106	232 993
Beijing Enterprises Holdings	114 000	487 516	522 657
Canadian Utilities	5 775	200 219	184 164
Capital Power Corporation	6 475	259 831	245 013
China Water Affairs Group	538 175	549 761	389 873
Companhia de Saneamento Básico do Estado de São Paulo	35 175	294 975	706 394
Companhia Paranaense de Energia	52 900	299 712	591 513
Companhia Paranaense de Energia Nouveau	13 225	65 379	137 241
EDP - Energias de Portugal	55 125	359 836	365 744
Endesa	9 575	288 929	257 461
Enel SpA	38 750	420 035	379 863

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Quantité	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de participation (suite)			
Services à la collectivité (suite)			
Engie	17 425	298 936	404 019
Manila Water	1 628 200	701 853	721 141
Snam SpA	18 425	132 758	124 930
Superior Plus Corporation	11 475	165 961	110 504
Veolia Environnement	13 450	512 607	559 527
		5 255 414	5 933 037
Total des titres de participation		13 821 992	14 602 880
	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de marché monétaire			
Province de la Colombie-Britannique, billets 2024-02-22	5 000	6 741	6 453
Total des titres de marché monétaire		6 741	6 453
Coûts de transactions de portefeuille inclus dans le coût des titres		(29 285)	
Total des placements		13 799 448	14 609 333



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds d'actions d'infrastructures / Letko Brosseau Infrastructure Equity Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 21 mars 2024.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Modifications aux méthodes comptables

Modification apportée à IAS 1, Présentation des états financiers : Informations à fournir sur les méthodes comptables

Le Fonds a adopté la modification à IAS 1 au cours de l'exercice. La modification a pour but d'aider le Fonds à déterminer les méthodes comptables à présenter dans ses états financiers. La modification remplace toutes les occurrences du terme « principales méthodes comptables » par « informations significatives sur les méthodes comptables ». La modification a été appliquée prospectivement et a entraîné des changements dans les informations fournies par le Fonds dans ses états financiers.

4. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 7.



4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 14. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



4. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Normes comptables futures

Actuellement, il n'y a aucune nouvelle norme comptable, ni aucun amendement aux normes existantes, ni aucune nouvelle interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 qui aurait un effet significatif sur les états financiers du Fonds.

6. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2023	2022
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	1 342 848	1 123 237
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	-	123 798
Émises au réinvestissement des distributions	63 854	100 652
Rachetées	(18 884)	(4 839)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	1 387 818	1 342 848

7. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, net des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.



8. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 13. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

9. Opérations entre parties liées

Le tableau ci-dessous résume les opérations conclues au cours de l'exercice entre le Fonds et des parties qui lui sont liées. Les parties liées représentent le Gérant, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite gérés par celui-ci, les administrateurs du Gérant, des sociétés contrôlées par les administrateurs du Gérant, des membres de la famille de ces administrateurs ainsi qu'un régime de participation différée aux bénéfices des employés du Gérant.

2023	Gérant \$	Autres parties liées \$
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	532 736	-
Rachetées	-	-
	532 736	-

2022	Gérant \$	Autres parties liées \$
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	807 946	-
Rachetées	-	-
	807 946	-

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités du Fonds et ont été effectuées à la valeur liquidative à la date des transactions.

Au 31 décembre, la juste valeur marchande totale des parts du Fonds détenues par des parties liées se présente comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Gérant	12 171 866	10 476 161
Autres parties liées	-	-
	12 171 866	10 476 161



10. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2023 \$	2022 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	1 019 269	1 566 911
Valeur totale des garanties	1 039 924	1 604 706

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Revenus bruts de prêts de titres	3 336	2 580
Charges de prêts de titres	(1 334)	(1 032)
Revenus nets de prêts de titres	2 002	1 548
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

11. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.

12. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus de dividendes et d'intérêts, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

13. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer une appréciation du capital par la création d'un portefeuille bien diversifié composé de sociétés cotées en bourse principalement exposées aux infrastructures mondiales, diversifié entre les pays, les secteurs et les sociétés.



13. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière.

Le risque de crédit associé aux titres de marché monétaire détenus par le Fonds est négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Le risque de défaut, découlant des transactions avec les contreparties, relativement aux opérations de placements est minimal compte tenu du fait que les transactions échoueraient si une partie ne remplissait pas ses obligations.

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les IFRS requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2023 Impact \$	2022 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada	0,25	100	1 000
Indice de rendement total net MSCI ACWI infrastructure	3,00	437 000	376 000



13. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de change

Le Fonds détient des titres d'émetteurs étrangers dans son portefeuille de placements. La valeur de ces titres est tributaire de la variation dans le cours des devises. Ces fluctuations peuvent accroître la volatilité à court terme des titres étrangers sur les marchés et avoir des conséquences sur le rendement à court terme du Fonds.

Le Fonds détient des actifs en devises dont la répartition s'établit comme suit :

Devises	2023 % de l'actif net	2022 % de l'actif net
Dollars américains	36,80	32,58
Euros	23,00	21,00
Dollars de Hong Kong	12,17	11,50
Pesos mexicains	8,11	8,15
Autres devises représentant moins de 5% individuellement	6,65	6,72

Au 31 décembre 2023, une augmentation ou une diminution de 3 % de la valeur de la monnaie canadienne par rapport aux devises, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la hausse ou à la baisse de la valeur des placements et de l'actif net du Fonds d'un montant de 382 000 \$ (2022 : 307 000 \$).

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses titres de participation puisque leur valeur est tributaire des taux utilisés dans l'actualisation des dividendes futurs ainsi que par l'effet général qu'ont les taux d'intérêt sur l'économie, la disponibilité du crédit et la profitabilité des sociétés. Le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes.

14. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.



14. Informations sur la juste valeur des instruments financiers (suite)

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
2023				
Titres de participation	14 602 880	-	-	14 602 880
Titres de marché monétaire	6 453	-	-	6 453
	14 609 333	-	-	14 609 333
2022				
Titres de participation	12 550 280	-	-	12 550 280
Titres de marché monétaire	199 550	-	-	199 550
	12 749 830	-	-	12 749 830

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

15. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.